

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/PET.11/L.16

30 mars 1955

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA "SOMALI LANGUAGE AND LITERATURE SOCIETY"
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat ; Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

(TRADUCTION)

SOMALI LANGUAGE AND LITERATURE SOCIETY
aux bons soins de la Ligue de la jeunesse somalie

Boîte postale No 352
Mogadiscio
Le 3 octobre 1954

J.S. Reid,
Mission de visite des Nations Unies,
Aux bons soins du Conseil consultatif des Nations Unies
Secrétariat
Mogadiscio

La Somali Language and Literature Society (Société pour la langue et la littérature somalies) souhaite soumettre la question de la langue somalie à la bienveillante attention du Conseil de tutelle.

Chacun sait assurément que le somali est la langue nationale des habitants de cette partie de la Somalie qui constitue le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, ainsi que de la Somalie britannique, de la Somalie française, d'Ogaden et de la partie septentrionale du Territoire du Kenya. Bien que, politiquement, la Grande Somalie soit divisée en cinq parties distinctes, ses habitants appartiennent tous à la même famille et ont une histoire, une tradition, une religion et une langue communes. Les frontières artificielles qui séparent les divers membres de cette famille n'ont aucun sens du point de vue ethnologique.

En règle générale, les Somalis sont très désireux de s'instruire. Ils travaillent depuis très longtemps à atteindre ce but, mais leur niveau actuel d'instruction est trop bas et leurs connaissances trop superficielles. Ils n'ont jamais reçu un enseignement suffisant, que ce soit en anglais, en italien, en arabe ou en français. En fait, un très petit nombre de Somalis sont seuls capables de correspondre les uns avec les autres et de se comprendre à peu près. Cette situation déplorable tient à une seule cause : l'absence de la connaissance de la langue vernaculaire.

La Somalie sous administration italienne peut servir d'exemple à cet égard. La masse des habitants ne parle ni l'italien, ni l'arabe, ni l'anglais; ils n'ont guère la possibilité d'apprendre ces langues. Il ne sert de rien d'étudier un ou deux manuels dans l'une ou l'autre de ces langues. L'étudiant qui est en mesure de lire et d'écrire reste toujours embarrassé. Il n'est même pas capable d'écrire une courte lettre car il ne peut s'exprimer correctement. Il n'y a donc pas de différence entre la masse des illettrés et ceux qui savent seulement lire et écrire.

Il y a quelques Somalis dont le niveau d'instruction est plus élevé, mais ils ont d'autres problèmes. Il s'agit d'une minorité que l'on peut diviser en trois groupes distincts : ceux qui parlent l'italien, ceux qui parlent l'arabe, ceux qui parlent l'anglais. Peu d'entre eux possèdent deux langues étrangères. Aucun Somali parlant l'italien ne peut oser écrire à un autre Somali dont la langue est l'arabe ou l'anglais et qui est séparé de lui par des différences de mentalité, de conceptions, d'opinions politiques, etc. Ces différences ont leur répercussion sur la vie sociale et, parfois, sont de nature à nuire aux intérêts du Territoire. Rares sont les questions sur lesquelles ces trois groupes parviennent à s'entendre. Il manque à ces groupes quelque chose qui puisse les souder ensemble, qui puisse faire revivre en eux le sentiment national et l'amour-propre national, quelque chose qui puisse améliorer la vie sociale et donner aux Somalis la conscience d'être tous frères; il leur manque la langue nationale du Territoire : le somali. Sans cette langue vernaculaire, l'organisation future de l'Etat somali risque d'être entravée. Si nous essayons de nous représenter ce que sera cette organisation, nous pouvons imaginer les défauts

dont elle sera entachée. L'organe supérieur sera sans nul doute composé de membres appartenant aux trois groupes précités. On se demande comment se tiendront les débats où seront établis les documents trilingues. Mobilisera-t-on toutes les énergies pour créer un gigantesque service de traduction de l'Etat, ou bien le groupe le plus nombreux éliminera-t-il les autres, par des moyens pacifiques ou autrement, nul ne sait.

Il est certain que ce problème se posera dans un avenir rapproché et en tous cas avant 1960. Si le processus actuel de somalisation continue d'être appliqué méthodiquement, les postes d'autorité seront occupés par des membres de ces trois groupes différents, ce qui ne fera que hâter l'apparition de cette situation ridicule.

Les difficultés qu'entraîne le système d'enseignement multilingue sont encore plus visibles dans les écoles. Un enfant de sept ou de dix ans qui doit s'attaquer à deux langues étrangères en même temps, alors qu'il ne possède même pas les rudiments de sa propre langue, n'a pas grand chose à espérer de ses études. On se demande comment les maîtres italiens et arabes peuvent enseigner quelque chose à leurs élèves alors qu'ils ignorent eux-mêmes tout de la langue que parlent les enfants. Les manuels scolaires sont eux aussi une source de difficultés; ce sont des livres qui ont été écrits à l'intention d'écoliers italiens et arabes. Du temps de l'administration britannique, le problème que posaient les manuels scolaires écrits en anglais était moins grave étant donné qu'il s'agissait de manuels destinés à des étudiants étrangers apprenant l'anglais.

Comme nous l'avons dit plus haut, la somalisation ne sera jamais effective que si la langue somalie est adoptée dans un proche avenir. Nous disons bien dans un proche avenir et non dès maintenant, car, bien que le somali soit une langue riche, possédant un alphabet qui lui est propre et soit la langue unique de toutes les populations de race somalie, rien d'important n'a encore été fait pour favoriser son développement et, de plus, un très grand nombre de Somalis sont encore loin de comprendre son importance. A cela il faut ajouter l'attitude hostile adoptée par certains étrangers à l'égard de notre langue. L'Autorité administrante, par exemple, joue un double jeu. Certes, elle est plus polie que les Etats arabes, qui ne le sont jamais, et elle semble parfois même partager

l'opinion de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle justifie son inertie dans ce domaine en alléguant qu'en tant qu'Etat démocratique elle ne peut forcer la population à agir contre sa propre volonté. Cependant, l'attitude qu'elle adopte en Somalie est pour le moins intéressante. Elle a trouvé un moyen très efficace de cacher son jeu. D'une part, elle fait état de l'intérêt qu'elle porte à la langue de la population et, d'autre part, elle complique le problème encore davantage en introduisant l'alphabet latin, ce qui est le meilleur moyen d'entraver le développement de la langue. Il ne serait pas inutile à ce propos de faire une brève comparaison entre l'écriture somalie actuelle et l'alphabet latin.

L'écriture somalie n'est pas très ancienne. Elle a été inventée en 1922 par un Somali à Obbia (Somalie). A cette époque, Obbia était officiellement un protectorat italien, mais jouissait pratiquement de l'indépendance quasi totale. Le nouvel alphabet a commencé par rencontrer une certaine opposition, ce qui l'a empêché de recevoir l'accueil qu'il méritait. Cette opposition s'est accentuée sous le régime fasciste; à cette époque, même les écoles italiennes pour les Somalis ont été fermées. L'enseignement pour les autochtones n'était pas toléré. Lorsque l'Italie a perdu la guerre et que les forces britanniques ont occupé la Somalie, une certaine amélioration s'est fait sentir. La population somalie a reçu la jouissance des droits fondamentaux de l'homme. On a vu s'épanouir, chez le peuple somali, le sentiment national ainsi que le désir de s'instruire, et c'est alors que les partis politiques ont été créés. C'est à cette époque que la jeunesse somalie a pris conscience de l'importance de sa langue et de l'écriture somalie. Rapidement, cette dernière s'est répandue dans le territoire, en Somalie britannique et, par la suite, dans les collectivités somalies d'Ethiopie, d'Aden, etc. Les groupements politiques locaux ont ouvert des écoles. En 1949, notre société a été créée. De nouvelles écoles ont été ouvertes et plusieurs livres de lecture en somali ont été mis au point. Notre société s'est efforcée de diffuser l'emploi de la langue et de l'écriture par le truchement des journaux locaux, comme celui dont un exemplaire est joint en annexe à la présente lettre. On trouvera également ci-joint un exemplaire du livre de lecture précité ^{1/}.

^{1/} Note du Secrétariat : Les documents susmentionnés se trouvent dans les archives du Secrétariat et seront mis à la disposition des membres du Conseil de tutelle qui en feront la demande.

L'alphabet latin présente avant tout l'inconvénient de ne pas être phonétique et de ne pas être adapté à la langue somalie. Peu d'Italiens et d'Anglais préconisent son adoption. L'Autorité administrante a ouvert à Mogadiscio, à une certaine époque, quelques écoles expérimentales pour Somalis où, afin d'attirer les élèves, on a commencé à enseigner en utilisant les caractères somalis. Un jour, alors que ces écoles étaient en pleine activité, l'Autorité administrante a introduit l'alphabet latin; les élèves s'étant refusés à l'adopter, l'Administration a fermé les écoles. Outre qu'il n'est pas adapté à la langue somalie, cet alphabet est détesté pour d'autres raisons encore. Les Somalis sont un peuple religieux et sont opposés à l'introduction de cet alphabet chrétien. Les nationalistes y sont opposés parce qu'ils sont très fiers de posséder un alphabet qui leur est propre. L'alphabet latin ne convient pas parce qu'il ne permet pas de représenter toutes les consonnes et voyelles somalies. Les Européens qui prétendent s'intéresser à la question du somali le savent et ils ont inventé pour cette raison plusieurs types d'alphabets latins remaniés.

Si ces Européens cessaient de vouloir à tout prix appliquer un projet irréalisable qui tend à imposer l'alphabet latin et acceptaient de tenir dûment compte de l'opinion des Somalis, notre Société est convaincue qu'il serait possible à bref délai d'aboutir à des résultats tangibles.

Avant de terminer, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir répondre aux quatre questions ci-après et de formuler vos observations à ce sujet, dont notre Société s'inspirera certainement pour son plus grand profit.

1. Quelle est l'opinion du Conseil de tutelle concernant notre écriture somalie ?
2. Notre Société peut-elle attendre une aide technique quelconque de la part de l'UNESCO ou de l'Autorité administrante ?
3. Quelle est la méthode la plus facile d'assurer le progrès d'une langue comme le somali ?
4. Le Conseil pourrait-il inviter l'Autorité administrante à créer un organe mixte composé de Somalis, d'Italiens et d'un membre de l'UNESCO et qui serait chargé d'étudier la question de la langue somalie ?

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que sa traduction.

Veillez agréer, etc..

Signé : Y.O. Kenadid

Società per la lingua e letteratura
somala